

Séance du 18 mars 2024 à 19 heures 00**SÉANCE ORDINAIRE**

Présidence : Madame Franziska PILLY SCHLUEP

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2024.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation de la modification du règlement relatif à l'octroi de prestations sociales (projet de délibération N°289/24).
 - b) Approbation du règlement relatif à l'attribution de subventions destinées aux œuvres sociales du canton de Genève (projet de délibération municipale N°01/24).
6. Propositions du Maire et des Adjointes.
7. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARD, Carole MATHEZ et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN, Jérôme SCHÖNI et Brett THEUS

Exécutif : Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Excusé : M. Christophe SENGLLET, maire

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

Mme F. Pilly Schluep, présidente, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h02. Elle excuse l'absence de **M. C. Senglet**.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2024

Mme F. Pilly Schluep passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 12 février 2024.

Mme F. Pilly Schluep propose deux corrections et **M. P. Droze** une, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Conseil municipal

Mme F. Pilly Schluep donne lecture de la dernière décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5,4 millions de francs supplémentaires destinés à la construction de Concorde Espace Culture, centre culturel de Châtelaine.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

Mme F. Pilly Schluep rappelle le sondage, envoyé par **Mme D. Krähenbühl**, concernant les paniers de Noël qui serait, si possible, à retourner d'ici la fin de la semaine.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme D. Krähenbühl évoque les dernières séances auxquelles elle a pris part :

- 28 février : **Mme D. Krähenbühl** et **M. C. Senglet** ont reçu les SIG pour une présentation du pacte climatique. Les résultats de l'analyse seront présentés au Conseil municipal lors de sa séance du 22.4.2024.
- 7 mars : **Mme D. Krähenbühl** a reçu, avec **Mme L. Comin**, deux familles à qui elles ont offert des paniers de naissance. Il est toujours très sympathique de voir courir des petits dans cette salle du conseil. Deux familles, qui n'avaient pas pu venir à ce moment-là, sont venues lundi dernier. Sur une question de **Mme F. Pilly Schluep**, **Mme D. Krähenbühl** précise que Choulex compte six nouvelles naissances depuis juin dernier.

Mme A. Meylan fait un point de situation sur les projets en cours :

- Tronçon ex-zone 20 km/h entre le chemin des Jurets et la Gouille-Noire : des tests simulant l'installation de potelets (matérialisés par des cônes) ont été effectués en faisant passer un camion de Transvoirie et un véhicule agricole. De prime abord, cela ne semble pas une bonne idée et paraît même plutôt dangereux pour les deux-roues. Le rapport est attendu.
- Préau : les jeux à installer au sol ont été choisis. La peinture, dont la composition est à l'étude, devra résister au passage de la balayeuse.
- Deux petits chantiers ont été ou seront ouverts cette semaine : création d'un cheminement piéton entre le parking du tea-room et la route des Jurets (idem chemin des écoliers) et, au secteur de Miolan, amélioration de l'écoulement des eaux.

- Une nouvelle petite salle de réunion a été créée sous les combles (anciennement salle des archives).
- Mise en conformité de l'arrêt de bus de Chevrier : le canton poursuit ses travaux ; la commune attend la fin de ceux-ci avant de finaliser la partie qui lui incombe sur cette parcelle (placette). La rénovation des abribus (peinture) ne pourra être effectuée tant qu'il pleuvra.
- Nous avons fini par obtenir un rendez-vous avec les propriétaires des Cocandes à propos du trottoir traversant. Celui-ci a été fixé à jeudi sur place.

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

Mme C. Mathez annonce que la commission s'est réunie les 5 et 26 février derniers.

Le 5.2.2025, les commissaires ont évoqué la journée de l'environnement du 27.4.2024. Ils ont opté pour une balade à la découverte des fermes de la commune. L'information sera diffusée aux habitants d'ici fin mars/début avril. Sous le point divers, **Mme D. Krähenbühl** a annoncé que les visites villas des SIG seraient reconduites en 2024. De plus, ZeroWaste Switzerland propose de nouvelles activités. **Mme D. Krähenbühl** a aussi présenté un petit bilan de la ressourcerie : en six mois, environ 500 kg de déchets encombrants n'ont pas été jetés, mais apportés à la ressourcerie dont le nombre moyen de visites par ouverture est d'approximativement neuf. Les commissaires étaient plutôt satisfaits de ces chiffres. **Mme C. Mathez** a aussi signalé à la commission que la parcelle privée située au croisement route des Jurets/chemin des Montagnys se dégradait de plus en plus. Il serait peut-être bien que la commune rapporte cette situation au service cantonal concerné.

Le 26.2.2024, l'organisation de la journée de l'environnement était à nouveau à l'ordre du jour de la séance. Sous le point divers, et à la demande d'un commissaire, **Mme D. Krähenbühl** a dispensé quelques explications à propos des chèvres et de la parcelle sur laquelle ces animaux se trouvent. Ils sont déplacés ailleurs, notamment en journée.

Aménagement-Mobilité (AM)

M. J. Binder indique que la commission ne s'est pas réunie.

Animation-Culture-Sports (ACS)

M. B. Theus annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Bâtiments-Préavis (BP)

M. L. Déruaz indique que la commission s'est réunie le 26 février. Les commissaires ont traité cinq demandes de préavis, qui ont toutes été acceptées à l'unanimité : transformation de l'ancienne laiterie du village en maison individuelle ; transformation d'une habitation sise au 163, route de Choulex, rénovation de toiture, création de lucarnes et de jours en façade, déplacement de piscine, installation de PAC ; démolition d'une villa aux Crêts-de-La-Capite 10 ; construction d'un immeuble de logements avec parking souterrain aux Crêts-de-La-Capite 10, aménagements extérieurs, installation de PAC et sondes géothermiques, abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt (la commission a

émis une réserve, à savoir l'implantation de containers pour la gestion des déchets) ; rénovation et agrandissement d'un ancien corps de ferme au 127, route de Choulex, création de logements, installation de PAC et sondes géothermiques, abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt.

Finances-Sécurité (FS)

M. J. Schöni annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Information-Naturalisations (IN)

Mme C. Schaub indique que la commission ne s'est pas réunie.

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

M. Q. Meylan annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

Mme L. Comin informe que la commission s'est réunie le 26 février et le 13 mars.

Le 26.2.2024, le coup de chapeau était le sujet principal inscrit à l'ordre du jour. Une motion en découlera, afin de modifier le règlement devenu obsolète. Les bénéficiaires du coup de chapeau pourraient être élargis. **Mme L. Comin** a rappelé, sous le point divers, la soirée des jeunes citoyens du 7.5.2024 à 18h. À cette occasion, les jeunes citoyens ayant atteint leur majorité sont invités pour partager un repas avec l'ensemble des Conseillers municipaux.

Le 13.3.2024, les professeurs de l'école, l'APECH et certains représentants de la SJPE se sont rencontrés afin d'évoquer principalement les promotions puis quelques divers, notamment le départ à la retraite de la directrice d'établissement **Mme Michèle Déchamboux** à la fin de l'année scolaire.

Sociale-Aînés (SA)

M. P. Droze annonce que la commission s'est réunie le 4 mars. Les commissaires ont d'abord évoqué la remarque de **M. le Maire** lors du dernier Conseil municipal concernant le règlement relatif à l'octroi des prestations sociales et plus particulièrement l'art. 17. La commission a, par 3 voix et 3 abstentions, décidé de confirmer son choix (cf. point 5a du présent procès-verbal). La commission s'est ensuite penchée sur l'organisation du repas des aînés, le 21.4.2024. **M. P. Droze**, qui vient de signer l'invitation, rappelle que les élus seront les bienvenus. Sous le point divers, les commissaires ont évoqué le questionnaire relatif à la distribution des paniers de Noël.

Fondation immobilière

Commission des travaux

M. A. Baudet indique que la commission ne s'est pas réunie.

Bureau de la Fondation

M. J. Schöni ajoute que le bureau ne s'est pas réuni.

Comité de pilotage entrée ouest

Mme L. Comin annonce que le comité a rendez-vous ce mercredi. La réunion du 28.2.2024 portait principalement sur le terrain et les différentes essences d'arbres.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

a) Approbation de la modification du règlement relatif à l'octroi de prestations sociales (projet de délibération N° 289/24)

M. P. Droze donne lecture de l'art. 17, qui :

- Laisse l'Exécutif seul juge pour trancher les cas non prévus par ledit règlement ;
- Autorise l'Exécutif à accorder des dérogations exceptionnelles au présent règlement.

La commission avait déjà décidé, le 29.1.2024, de supprimer la seconde phrase. Elle a confirmé cette suppression le 4.3.2024. Car mettre en place un règlement et des règles, ce n'est pas pour déroger aux cas prévus. D'autant que la première phrase laissera toute latitude à l'Exécutif pour les cas non prévus.

Mme N. Favre art. 11 prêts sans intérêt plafond : elle demande que cet amendement soit revoté par le Conseil municipal, c'est-à-dire que la deuxième phrase de l'art. 17 ne soit pas supprimée et ne pas plafonner le montant des prêts sans intérêt.

Selon **M. J. Binder**, les conditions seront fixées, mais le montant pourrait évoluer.

Mme C. Schaub demande si à l'époque, le service social de Thônex intervenait.

Mme D. Krähenbühl explique qu'il aurait peut-être fallu préciser, au début, que la demande de simplification du règlement venait de l'instauration, en 2022, d'une convention avec la commune de Thônex qui propose, depuis, des prestations sociales de qualité aux Choulésiens. L'objectif était d'harmoniser ledit règlement afin que l'Exécutif puisse, sur la base de l'analyse du service social de Thônex, déterminer facilement la recevabilité d'une demande. En plus des prestations d'aide sociale de Thônex, la commune de Choulex offre à ses habitants en difficulté la possibilité d'obtenir des prêts non plafonnés via le fonds de bienfaisance.

Mme F. Pilly Schluép croit que ce montant de Fr. 10'000.- avait été ajouté afin de l'harmoniser avec l'art. 1.

Mme N. Favre souhaiterait savoir si les aides ponctuelles citées dans l'art. 1 sont remboursables.

Mme D. Krähenbühl répond par la négative, car il s'agit dans ce cas de prestations sociales qui pourraient être octroyées gracieusement.

En l'absence d'autre remarque ou question, **Mme F. Pilly Schluép** propose de passer au vote de l'amendement, à savoir la suppression du montant maximal du prêt.

Par 6 voix pour et 6 abstentions, l'amendement est accepté.

En l'absence d'autre remarque ou question, **Mme F. Pilly Schluép** donne lecture du projet de délibération N° 289/24 en intégrant l'amendement ci-dessus accepté et propose de passer au vote.

Vu le Règlement de la commune de Choulex relatif à l'octroi de prestations sociales du 17 décembre 2018,

vu la nécessité de simplifier ce règlement afin de le rendre cohérent par rapport aux prestations effectives délivrées par la Ville de Thônex,

vu la convention de fonctionnement signée avec la Ville de Thônex,
vu les séances de la commission « Sociale-Aînés » du 24 avril 2023, du 3 juillet 2023,
du 21 août 2023, du 29 janvier 2024 et du 4 mars 2024,
conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du
13 avril 1984,
sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

décide par 9 oui, 0 non et 3 abstentions

1. D'adopter les modifications apportées au Règlement de la commune de Choulex relatif à l'octroi de prestations sociales du 17 décembre 2018, telles qu'elles figurent dans les documents annexes qui font partie intégrante de la présente délibération,
 2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.
- b) Approbation du règlement relatif à l'attribution de subventions destinées aux œuvres sociales du canton de Genève (projet de délibération municipale N° 01/24)

Mme F. Pilly Schluep souhaiterait connaître la différence, en dehors de leur numérotation, entre un projet de délibération municipale et un projet de délibération.

Mme D. Krähenbühl explique qu'il s'agit d'une délibération proposée par le Conseil municipal, pas par le Maire.

Mme N. Favre s'interroge quant à l'intérêt d'un tel règlement pour Choulex. Par exemple la commission ACS a restitué l'octroi des subventions à l'Exécutif.

M. P. Droze indique que comme mentionné dans le projet de délibération, le but était de formaliser les responsabilités entre la commission et l'Exécutif pour l'attribution de ces subventions.

Mme N. Favre souligne que l'attribution des subventions est une prérogative de l'Exécutif.

Cet élément figure effectivement dans le règlement, confirme **M. P. Droze** en précisant que la commission voulait garder un certain contrôle.

Mme F. Pilly Schluep répète que cela permet de formaliser les compétences de la commission, à savoir de préavisier et donc de venir avec des prérogatives qui lui seraient chères. Par exemple en début de législature, la commission SA s'était réunie afin de déterminer les projets qui lui tenaient à cœur.

Et donc aussi les cinq axes par rapport aux subventions pour la législature (femmes, enfants, droit à l'eau, etc.), ajoute **M. P. Droze**. Les choix de la commission peuvent donc être mis en avant. Cela évite aussi que l'Exécutif octroie des subventions coup de cœur sans que la commission SA soit informée, celle-ci ayant décidé de ne pas tout donner à l'Exécutif.

Mme N. Favre demande, si lors de la prochaine législature le Conseil municipal décidait de tout redonner à l'Exécutif, qu'est-ce que cela impliquerait pour ce règlement ?

M. P. Droze indique qu'il faudrait alors le modifier ou l'abroger.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **Mme F. Pilly Schluép** donne lecture du projet de délibération municipale N° 01/24 et propose de passer au vote.

Vu l'intention de définir précisément ses prérogatives lors d'attributions de subventions destinées aux œuvres sociales du canton de Genève et d'y clarifier le rôle et les limites du droit d'intervention de l'Exécutif, la commission Sociale – Aînés a rédigé un règlement,

Vu que ce règlement a fait l'objet de nombreuses discussions et de plusieurs allers-retours entre la commission Sociale – Aînés et l'Exécutif,

Vu la séance de la commission Sociale – Aînés du 29 janvier 2024,

Vu l'article 30, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs, sur proposition de la commission Sociale – Aînés,

Le Conseil municipal

Décide par 9 voix pour et 3 contre

1. D'approuver le nouveau règlement relatif à l'attribution de subventions destinées aux œuvres sociales du canton de Genève, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

6. Propositions du Maire et des Adjointes

Néant.

7. Propositions individuelles et questions

M. P. Droze a constaté la disparition d'un banc, le long de la Seymaz, au chemin du Chambet (Nant du Paradis),

Mme A. Meylan en ignore les raisons.

Mme D. Krähenbühl constate que la Mairie reçoit régulièrement des appels d'habitants à propos de la disparition d'un banc. Ceux-ci sont enlevés pour entretien. Peut-être que ce banc nécessitait une intervention.

M. A. Baudet, qui constate que les panneaux de la Gouille-Noire ont récemment été modifiés pour les TPG, réitère sa proposition de modifier les horaires pour avantager les Choulésiens à sortir ou entrer dans Choulex en flux inverse du trafic frontalier.

Mme A. Meylan, qui ne pense pas que ce soit possible, indique que la question sera à nouveau posée.

M. P. Droze demande si les procès-verbaux du Conseil municipal pourraient être mis sur le CMNet avant la prochaine séance. Cela permettrait de gagner un mois sur la publication du procès-verbal, ce qui aurait par exemple aidé la commission SA qui a dû travailler, le 4.3.2024, sur un procès-verbal non validé.

Mme A. Meylan souligne que les procès-verbaux doivent être validés par le Conseil municipal avant leur publication.

Mme F. Pilly Schluép ajoute que la discussion du Bureau avait porté sur le temps que prenaient la rédaction et les lectures successives de l'Exécutif, du secrétariat et du Secrétariat général. Il semblait assez compliqué de fournir le procès-verbal en moins de trois semaines. Le Bureau pourrait-il s'inscrire dans la première phase de diffusion ?

Mme V. Vandeputte rappelle que selon le règlement du Conseil municipal, art. 17 al. 2 : « Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Lorsque des séances se suivent dans un intervalle inférieur à sept jours, les procès-verbaux peuvent être soumis à approbation lors d'une séance ultérieure. » Selon l'art. 17 al. 3 : « La parole ne peut être demandée que pour une rectification du texte du procès-verbal. » Il n'est pas mentionné que lesdits procès-verbaux doivent forcément passer par le Bureau.

Mme N. Favre donne lecture du texte qu'elle a préparé :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et membres de l'Exécutif,

Je me permets de prendre la parole ce soir car je suis fatiguée, fatiguée de ressentir depuis le début de cette législature des tensions d'un degré plus ou moins fluctuant au sein du conseil, mais avec une nette aggravation ces derniers temps. Et quand certains communiers m'interpellent dans le village pour me demander ce qu'il se passe et pourquoi l'ambiance est tellement mauvaise au sein du conseil, il est clair que pour moi ce n'est plus OK. Pour moi, cette ambiance est stérile, non productive et dérangeante. Cela n'est plus OK pour moi non plus de venir au conseil avec la boule au ventre en me demandant ce qui va encore être reproché à Pierre, Paul, Jacques ou Jean alors que je devrais plutôt me réjouir de pouvoir travailler ensemble au bien-être de notre commune. Je me suis alors posé beaucoup de questions et interrogations que je vais vous soumettre. Celles-ci ne demandent aucune réponse immédiate de votre part, le but n'étant pas d'en débattre ce soir mais bien d'y réfléchir et pourquoi pas insuffler une remise en question de chacun.

Voici donc mes réflexions :

– Pourquoi ai-je l'impression lorsque je viens au Conseil municipal, d'arriver dans une cour d'école où règlement de compte et guerre d'ego semblent être le principal leitmotiv ?

– Je m'interroge sur la légitimité de certains propos qui ne font que reprocher des faits sans avoir tous les éléments en main, éléments qui permettraient de se faire une idée plus complète de ce qui se passe. Comment peut-on se faire une opinion en n'ayant qu'un son de cloche ?

Pour imaginer mes propos, je vais revenir sur le dernier conseil où des regrets ont été émis quant à l'absence de l'Exécutif lors de la séance d'information sur le projet du CERN ainsi que la présence de la police pour ce genre de manifestation. M. le Maire, pour sa part, a répondu à ces questions.

Mais, est-ce que quelqu'un s'est renseigné auprès des protagonistes de cet événement sur la façon dont il a été organisé ? Pour vous éclairer, à chaque fois que l'on organise une manifestation quelle qu'elle soit, les organisateurs sont tenus de remplir une demande d'autorisation de manifestation où il est stipulé entre autres que l'on doit avoir une idée du nombre de personnes attendues. La capacité de la salle de rythmique est de 120 personnes (information qui figure sur le site internet de la commune) et dans l'incertitude du nombre attendu, pourquoi ne pas réserver toute la salle communale ?

Beaucoup de publicité a été faite autour de cet événement ce qui pouvait laisser envisager une affluence pouvant dépasser les 120 personnes et selon l'art. 10 du règlement de la salle polyvalente, je cite : « Le locataire et l'utilisateur

sont tenus d'organiser un service d'ordre correspondant à l'importance de la manifestation. »

Mais savez-vous que cette question, l'Exécutif se l'est posée ? Il est même allé jusqu'à demander si la salle de gymnastique était libre ce jour-là afin de permettre une plus grande affluence à cet événement. Cette dernière étant malheureusement occupée, n'était-il pas légitime de demander à la police d'être présente afin de veiller à ce que tout se déroule bien ?

Mais en fin de compte, pourquoi ai-je l'impression que quoi que l'Exécutif ait décidé ce jour-là, rien n'aurait convenu de toute façon ?

Je pourrais continuer avec d'autres exemples mais je vais m'arrêter là, je pense que vous avez tous compris l'idée de base. J'ajouterais que certes, l'Exécutif n'est pas parfait, mais entre nous, qui a la prétention de se considérer comme tel. Personnellement je ne l'ai pas, et même si je n'ai pas non plus toutes les informations sur ce qui s'est passé dans cet exemple, ne serait-il pas plus productif de demander des éclaircissements avant, plutôt que de reprocher directement sans avoir un minimum d'éléments en main et de ce fait, installer une ambiance tendue au sein de nos conseils ? Il est vrai qu'une communication constructive est un art difficile à maîtriser mais pas impossible aux personnes de bonne volonté.

J'en profite pour présenter ici mes remerciements à tout l'Exécutif pour le travail titanesque que vous abattez. J'habite à côté de la mairie et je vous vois plusieurs jours par semaine arriver le matin et repartir souvent tard le soir. Il existe une journée des parents, peut-être que nous devrions tous expérimenter une journée en tant qu'Exécutif et peut-être verrions-nous les choses différemment ?

– Pour terminer, j'aimerais encore poser une question rhétorique à tous les conseillers : pourquoi nous sommes-nous présentés ? Pour défendre des intérêts personnels ou pour l'intérêt de nos communiens et électeurs ?

Il nous reste un peu plus d'une année à travailler ensemble et j'espère vraiment que nous arriverons à mieux communiquer afin d'avancer sur des sujets importants pour notre commune et dans une ambiance plus cordiale que celle que nous connaissons aujourd'hui.

J'ai encore une dernière question, Madame la Présidente, mais pour celle-ci, je demanderai en vertu de l'article 27 du règlement du Conseil municipal, un huis clos à la fin de cette séance.

Je souhaite également que mes propos soient retranscrits en l'état dans le procès-verbal de ce conseil.

Je vous remercie pour votre attention. »

Mme F. Pilly Schluemp clôt la séance à 19h58 et passe la parole au public.

Le huis clos est prononcé.